

ADD EQUATION

**FONDS DE DOTATION
POUR LA CRÉATION DE LA FONDATION
DESCARTES POUR L'INFORMATION
Fonds de Dotation (Déclaré le 10 septembre 2019 et
publié au J.O. du 28 septembre 2019)
Dotation statutaire de € 30 000
8, avenue du Président Wilson - 75116 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

ADD EQUATION

**FONDS DE DOTATION POUR LA CREATION DE LA
FONDATION DESCARTES POUR L'INFORMATION
Fonds de Dotation (Déclaré le 10 septembre 2019
et publié au J.O. du 28 septembre 2019)**

~*~*~*~*~*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

~*~*~*~*~*

Aux membres du Conseil d'Administration
du Fonds de Dotation,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION POUR LA CREATION DE LA FONDATION DESCARTES POUR L'INFORMATION** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

En particulier, la poursuite de la mission du Fonds dépend de l'apport de fonds consommables en 2024 pour son fonctionnement, ce que nous avons pu vérifier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-avant et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres du Fonds de Dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier.

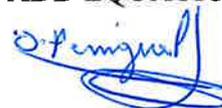
Une description des responsabilités du Président et du Trésorier et des personnes constituant le gouvernement du Fonds de Dotation relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Une description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 3 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
ADD EQUATION



Représentée par Olivier PENIGUEL
Associé

FONDS DE DOTATION
POUR LA CREATION DE LA FONDATION DESCARTES
Fonds de Dotation (déclaré le 10 septembre 2019 et publié au J.O. du 28 septembre 2019)

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(résumé des comptes annuels)

EVOLUTION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS ET RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

-:-:-:-

Au cours de l'exercice, les fonds propres associatifs hors subventions et fonds dédiés de votre Fonds de Dotation ont évolué comme suit :

Les fonds propres associatifs à la clôture de l'exercice précédent, avant affectation du résultat, s'élevaient à € 167 203,43

Le résultat de l'exercice 2022 à l'équilibre, conduit à des fonds propres associatifs de € 167 203,43

Par ailleurs, le Fonds de Dotation a reçu des dons manuels d'un montant total de € 50 870,00 sur l'exercice et ont été affectés de la manière suivante :

- Fonds propres consommables	€ 50 870,00		
- Affectation aux ressources 2023	(218 073,43)		
	€ (167 203,43)		(167 203,43)

conduisant à des fonds associatifs, avant résultat de l'exercice au 31 décembre 2023, de € 0

La perte de l'exercice 2023 de € (135 680,27) conduit à des fonds associatifs débiteurs de € (135 680,27)

**FONDS DE DOTATION POUR LA CREATION DE LA
FONDATION DESCARTES POUR L'INFORMATION
Fonds de Dotation (Déclaré le 10 septembre 2019 et
publié au J.O. du 28 septembre 2019)**

--:--:--:--

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

--:--:--:--

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES
CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES
ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

**DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**FONDS DE DOTATION POUR LA
CREATION DE LA FONDATION
DESCARTES POUR L'INFORMATION**

Bilan

ADD EQUATION
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de € 105 867
15, rue Mansart - 75009 PARIS
R.G.S PARIS 353 092 489
72 pages

Bilan Actif

Présenté en Euros

Actif du bilan	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	34 920	34 920		3 550	- 3 550
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	3 353	1 886	1 467	2 585	- 1 118
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 778		4 778	4 617	161
TOTAL (I)	43 051	36 806	6 246	10 751	- 4 505
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	479		479	1 956	- 1 477
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				180	- 180
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 033		1 033	275 962	- 274 929
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	3 495		3 495	3 304	191
TOTAL (II)	5 006		5 006	281 402	- 276 396
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	48 057	36 806	11 252	292 154	- 280 902

Bilan Passif

Présenté en Euros

Passif du bilan	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)		167 203	- 167 203
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-135 680		- 135 680
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-135 680	167 203	- 302 883
Autres Fonds Propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 598	121 688	17 910
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	181	380	- 199
. Organismes sociaux	2 840	2 762	78
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 173	120	4 053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	140		140
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	146 932	124 950	21 982
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	11 252	292 154	- 280 902

**FONDS DE DOTATION POUR LA
CREATION DE LA FONDATION
DESCARTES POUR L'INFORMATION**

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services				50 000	- 50 000	-100
Chiffres d'affaires Nets				50 000	- 50 000	-100
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			218 175	181 280	36 895	20,35
Total des produits d'exploitation (I)			218 175	231 280	- 13 105	-5,67
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			275 478	183 815	91 663	49,87
Impôts, taxes et versements assimilés			4 129	-508	4 637	912,80
Salaires et traitements			40 739	13 871	26 868	193,70
Charges sociales			13 107	4 360	8 747	200,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 667	12 408	- 7 741	-62,39
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			15 735	17 334	- 1 599	-9,22
Total des charges d'exploitation (II)			353 856	231 280	122 576	53,00
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-135 680		- 135 680	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)						
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-135 680		- 135 680	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	218 175	231 280	- 13 105	-5,67
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	353 856	231 280	122 576	53,00
RESULTAT NET	-135 680		- 135 680	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

**FONDS DE DOTATION POUR LA
CREATION DE LA FONDATION
DESCARTES POUR L'INFORMATION**

Annexes des comptes annuels

Annexes des comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 251,95 E.

Le résultat net comptable est une perte de 135 680,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Le fonds de dotation a pour objet de défendre et promouvoir l'exigence de confiance et de qualité de l'information nécessaire au débat public et à l'expression démocratique.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur des dépôts de garantie versés.

Amortissements des immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition des immobilisations décomposables ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.

Annexes des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 43 051 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34 920			34 920
Immobilisations corporelles	3 353			3 353
Immobilisations financières	4 617	162		4 778
TOTAL	42 889	162		43 051

Amortissements et provisions d'actif = 36 806 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 370	3 550		34 920
Immobilisations corporelles	768	1 118		1 886
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	32 138	4 667		36 806

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Site internet	34 920	34 920	0	3 ans
Mat.bureau & informatique	3 353	1 886	1 467	3 ans
TOTAL	38 273	36 806	1 467	

Etat des créances = 8 752 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 778		4 778
Actif circulant & charges d'avance	3 974	3 974	
TOTAL	8 752	3 974	4 778

Charges constatées d'avance = 3 495 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice				-135 680	-135 680
Situation nette	0	0	0	-135 680	-135 680
Fonds propres consommables	167 203		50 870	-218 073	0
Subvention d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	167 203	0	50 870	-353 753	-135 680

Des dotations complémentaires ont été versées sur l'exercice 2023 pour 50 870 €.

La consommation des dotations consommables permet de couvrir en partie les charges d'exploitation non financées, ramenant ainsi le résultat à une perte de 135 680 euros.

Etat des dettes = 146 932 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	139 598	139 598		
Dettes fiscales & sociales	7 194	7 194		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	140	140		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	146 932	146 932		

Charges à payer par postes du bilan = 130 130 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	125 987
Dettes fiscales & sociales	4 143
Autres dettes	
TOTAL	130 130

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	3 000

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	1	0